

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la deux cent quatre-vingt-douzième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 17 octobre 2005 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 14 novembre 2005

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-douzième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 17 octobre 2005 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLEYAERT, Élodie Étudiante - Bacc. en sciences sociales		X
CHARRON, Pierre Professeur - Département des sciences comptables		X
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique		X
DUPRÉ, Robert Professeur - Département des sciences administratives		X
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
GAUDREAU, Pierrette Représentante des chargés de cours	X	
GIROUX, Jean-Pierre Représentant des diplômés	X	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
JOUFFROY, Sébastien Étudiant - DESS en gestion de projet		X
LABINE, Serge Membre socio-économique	X	
PARENT, Michel Membre socio-économique	X	
RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
<u>INVITÉ :</u>		
BOUDREAU, Claude Directeur- Communications et recrutement	X	

MEMBRES :**PRÉSENT****ABSENT****OBSERVATEURS RÉGULIERS :**

MONDOU, Hélène
 Agente de recherche
 Décanat des études

X

ROCHEFORT, Odette
 Technicienne - EMI

X

SECRÉTAIRE :

BONDU, Micheline
 Secrétaire général

X

INVITÉS :

Daniel Couture, comptable agréé
 Raymond Chabot Grant Thornton

X (point 5.1)

Francis Desjardins, agent de la gestion
 financière - Service des ressources
 humaines et financières

X (points 5.1 à 5.3)

André-Jean Pelletier
 Doyen de la gestion académique
 Vice-rectorat à l'enseignement
 et à la recherche

X (point 9.1)

Paul Préseault
 Directeur - Service des ressources humaines
 et financières

X (points 5.1 à 5.3)

Le président du Conseil d'administration, monsieur Serge Labine, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 30.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-onzième réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions des 270^e et 271^e réunions du Comité exécutif
- 4.- Dossiers prioritaires et mandats en cours
 - 4.1 Lettre du 3 octobre 2005 au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (Mont-Laurier)
- 5.- Affaires administratives et financières
 - 5.1 Approbation des états financiers pour l'exercice 2004-2005
 - 5.2 Approbation du rapport financier annuel pour l'exercice 2004-2005
 - 5.3 Programme de vérification 2005-2006
 - 5.4 Consolidation du campus Alexandre-Taché - Ailes G et H
- 6.- Affaires académiques
 - 6.1 Politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2006-2007
 - 6.2 Critères d'embauche des professeures et professeurs pour l'année 2006-2007
 - 6.3 Politique et priorités globales relatives au perfectionnement, au sabbatique et perfectionnement de courte durée pour l'année 2006-2007
 - 6.4 Détermination du nombre de postes de professeurs pour l'année 2006-2007
 - 6.5 Exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours)
 - 6.6 Adoption du protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Cégep de Saint-Jérôme concernant la reconnaissance d'acquis scolaires dans les programmes universitaires

- 7.- Période d'information et questions
 - Assemblée générale annuelle de la Fondation de l'UQO
- 8.- Dépôt de documents
 - 8.1 Évolution de la taille moyenne des groupes (Automne 2002-Automne 2005)
 - 8.2 Évolution des inscriptions et des crédits selon les secteurs, les cycles et les centres
- 9.- Relations de travail
 - 9.1 Suivi au rapport du Comité bipartite UQO-SPPUQO concernant l'intégration d'un professeur à un département
- 10.- Prochaine assemblée
- 11.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-onzième réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-onzième réunion sous réserve des corrections apportées en séance.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Conseil d'administration qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-onzième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Entérinement des décisions des deux cent soixante-dixième et deux cent soixante et onzième réunions du Comité exécutif

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent soixante-dixième réunion du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent soixante et onzième réunion du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

4.- Dossiers prioritaires et mandats en cours

4.1 Lettre du 3 octobre 2005 au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (Mont-Laurier)

Le recteur dépose en séance copie d'une correspondance datée du 3 octobre 2005 adressée au ministre de l'Éducation,

du Loisir et du Sport, monsieur Jean-Marc Fournier, laquelle est signée conjointement par le président du conseil d'administration, monsieur Serge Labine, et lui-même.

L'Université a voulu saisir le ministre des circonstances qui mettent tristement en lumière l'iniquité du financement de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) par rapport au reste des établissements universitaires québécois.

On rappelle au ministre que le contexte budgétaire avec lequel l'UQO doit composer avait contraint le conseil d'administration, en mars 2005, à adopter des mesures budgétaires extraordinaires qui limitent au plus haut point la capacité de l'Université à remplir sa mission d'accessibilité aux études sur le grand territoire qu'elle dessert.

Ainsi, l'UQO s'est vue contrainte de ne pas démarrer une nouvelle cohorte du baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire à Mont-Laurier cet automne. La région de Mont-Laurier est desservie depuis bientôt 25 ans par l'UQO. Depuis quelques années, l'UQO a accentué sa présence et y offre des programmes à temps complet.

Ce sont 25 années d'efforts pour créer le climat de confiance et les conditions de succès visant à assurer l'accessibilité aux études pour notre population régionale, qui sont mises en péril par la persistance d'une iniquité budgétaire. Qui plus est, le programme qu'avait prévu offrir l'UQO sera finalement offert par un autre établissement.

On réitère l'intervention du ministre (résolution 286-CA-4160 du 21 mars 2005) à l'effet de rectifier immédiatement le financement de l'UQO en corrigeant le facteur « Taille » des paramètres servant à ajuster le financement des établissements en régions afin de normaliser ce facteur à ce qui est octroyé aux autres établissements auxquels s'applique cet ajustement, et d'accompagner cette correction d'un versement forfaitaire correspondant à l'effet annuel cumulé de ce sous-financement, et ce, rétroactivement à sa date d'instauration, soit janvier 2000.

De plus, le recteur dit avoir communiqué avec le ministre, monsieur Benoît Pelletier, qui s'est engagé à intervenir auprès de son collègue, le ministre M. Jean-Marc Fournier, qu'il rencontrera le 25 octobre prochain. À cet effet, un dossier complet sur la problématique du sous-financement chronique de l'UQO sera acheminé au ministre.

Le recteur informe les membres du Conseil d'administration que l'UQAT offre à partir de ce jour, 17 octobre 2005, le programme de Baccalauréat en enseignement préscolaire et en enseignement primaire à Mont-Laurier. Ce dernier rappelle que la décision de l'UQO, le 15 juin 2005, de ne pas offrir ledit programme a été mal accueillie et que la communauté montoise s'est tournée vers l'UQAT. Les membres du Conseil d'administration qualifient cette décision étonnante de la part d'une constituante du réseau de l'Université du Québec, considérant que l'UQO est présente à Mont-Laurier depuis 25 ans.

Le recteur rencontrera la rectrice de l'UQAT le 21 octobre prochain afin de percer les motivations de cette dernière, d'autant plus que nous venons d'apprendre que cette université offre à Gatineau, depuis septembre dernier,

un programme court en art-thérapie. On souhaiterait, à tout le moins, que dans l'avenir, l'UQO soit interpellée pour fins de collaboration.

5.- Affaires administratives et financières

5.1 Approbation des états financiers de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice 2004-2005

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources dépose aux membres du Conseil d'administration les états financiers de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2004-2005.

Monsieur Daniel Couture, comptable agréé chez Raymond Chabot Grant Thornton, présente le rapport des vérificateurs. Le directeur des Ressources humaines et financières, monsieur Paul Préseault, fait une présentation détaillée des états financiers et répond aux questions des membres.

Le Comité de vérification interne de l'UQO, présidé par monsieur Michel Parent, a reçu et analysé les états financiers et recommande au Conseil d'administration d'adopter lesdits états financiers.

Les membres du Conseil d'administration constatent une insuffisance des produits par rapport aux charges de (1 418 772 \$) en 2004-2005 et un déficit accumulé de 7 991 543 \$ au 31 mai 2005.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Parent, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 292-CA-4267 concernant l'approbation des états financiers de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2004-2005, laquelle est jointe en appendice.

5.2 Approbation du rapport financier annuel de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2004-2005

Le directeur du Service des ressources humaines et financières rappelle aux membres du Conseil d'administration que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec demande aux universités québécoises de déclarer leurs données financières selon le format du Rapport financier annuel. Ce rapport doit être approuvé par leur Conseil d'administration respectif au plus tard le 30 septembre. Toutefois cette année, à cause du retard dans la confirmation des « Calculs définitifs des subventions de fonctionnement des universités 2004-2005 », le ministère a reporté le dépôt des états financiers de même que du Rapport financier annuel au 31 octobre 2005.

Le Rapport financier annuel constitue, pour le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le document officiel en matière d'informations financières sur les universités québécoises. Ce dernier incorpore les dernières confirmations de subvention par le MELS.

Grossomodo, il s'agit des états financiers de l'Université présentés sous une autre forme pour satisfaire les exigences du MELS.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Parent, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 292-CA-4268 concernant l'approbation du Rapport financier annuel de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2004-2005, laquelle est jointe en appendice.

5.3 Programme de vérification 2005-2006

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle que le 27 septembre 2004, le Conseil d'administration approuvait le Programme de vérification d'optimisation des ressources 2004-2005 et recommandait la vérification du processus d'attribution des contrats.

Tel que requis, l'UQO a fait suivre au siège social de l'UQ le rapport annuel 2004-2005 de ses activités de vérification interne.

Pour l'année 2005-2006, le Comité de vérification recommande le programme suivant de vérification, soit le « Suivi de la vérification des contrats » sous la responsabilité du Service des ressources humaines et financières.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Parent, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 292-CA-4269 concernant le Programme de vérification 2005-2006, laquelle est jointe en appendice.

5.4 Consolidation du campus Alexandre-Taché - Ailes G et H

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres du Conseil d'administration qu'en 1993, l'Université avait mis à jour son plan d'aménagement. Depuis, l'Université a connu un essor important et accuse un déficit d'espaces qui dépasse la norme du 10 % du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, soit plus de 3 200 m². Le ministère reconnaît ce déficit.

Lors de la construction des résidences étudiantes « maisons de ville » au printemps 2003, le choix de l'emplacement s'est fait en fonction de l'accessibilité. Il est impérieux que l'Université se dote d'un plan d'utilisation de ses terrains afin de ne pas pénaliser les générations à venir en construisant sans planification d'ensemble.

Un mandat a été confié au Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, urbanistes-conseils, pour préparer un plan d'aménagement qui prévoit la consolidation de nos activités au campus Alexandre-Taché en lien avec le développement académique tel que décrit dans le document « Le développement académique de l'UQO : Horizon 2012 » (Résolution 269-CA-3923).

Le plan d'aménagement d'un campus consolidé se veut un outil de planification qui permettra de guider l'institution dans toutes les décisions relatives à l'aménagement et à l'utilisation optimale du terrain. De plus, il s'agit d'un plan évolutif qui pourra être modifié afin de tenir compte des nouvelles réalités de notre institution.

Le plan d'aménagement vise à répondre aux besoins opérationnels de l'Université, à savoir :

- identifier des terrains qui pourront permettre l'implantation de nouvelles constructions afin de répondre aux besoins d'expansion de l'Université;
- réunir sur le site Alexandre-Taché les activités dispensées au pavillon Lucien-Brault.

Le plan d'aménagement prévoit, comme première phase de consolidation, l'ajout de nouvelles ailes (G et H) de 4 étages d'une superficie totale de 5 900 m² du côté ouest du pavillon Alexandre-Taché. Cette nouvelle construction permettra, en plus d'ajouter des espaces requis pour la dispensation des activités d'enseignement, de compléter la partie architecturale de l'immeuble et de circonscrire une cour intérieure à l'image de l'aile est du pavillon.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources souhaite que le Conseil d'administration reçoive officiellement le « Plan d'aménagement du campus » préparé par le Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, urbanistes-conseils, et approuve le démarrage de la première phase dudit Plan d'aménagement d'un campus consolidé au site Alexandre-Taché par la préparation d'un concept préliminaire pour la construction des ailes G et H.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Pierre Giroux, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 292-CA-4270 concernant la consolidation du campus Alexandre-Taché - Ailes G et H, laquelle est jointe en appendice.

6.- Affaires académiques

6.1 Politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2006-2007

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que conformément aux clauses 8,01 et 8,02 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, il a consulté, au nom de la Commission des études, les départements sur la reconduction en 2006-2007 de la « Politique générale de répartition des postes de professeur » adoptée par le Conseil d'administration pour l'année 2005-2006.

Comme suite à cette consultation, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente aux membres du Conseil d'administration les avis des départements, la recommandation de la Commission des études ainsi que sa recommandation à l'effet de reconduire ladite politique en vigueur.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Gaudreau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 292-CA-4271 concernant la politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2006-2007, laquelle est jointe en appendice.

6.2 Critères d'embauche des professeurs pour l'année 2006-2007

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que conformément à la clause 9,01 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, il a consulté, au nom de la Commission des études, les assemblées départementales sur la reconduction en 2006-2007 des «Critères d'embauche des professeurs» adoptés par le Conseil d'administration pour l'année 2005-2006.

Comme suite à cette consultation, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente aux membres du Conseil d'administration les avis des assemblées départementales, la recommandation de la Commission des études ainsi que sa recommandation à l'effet de reconduire lesdits critères d'embauche en vigueur.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 292-CA-4272 concernant les critères d'embauche des professeurs pour l'année 2006-2007, laquelle est jointe en appendice.

6.3 Politique et priorités globales relatives au perfectionnement, au sabbatique et au perfectionnement de courte durée pour l'année 2006-2007

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que conformément à la clause 14,01 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, il a consulté, au nom de la Commission des études, les assemblées départementales sur la reconduction en 2006-2007 des «Politique et priorités globales relatives au perfectionnement, au sabbatique et au perfectionnement de courte durée» adoptées par le Conseil d'administration pour l'année 2005-2006.

Comme suite à cette consultation, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente aux membres du Conseil d'administration les avis des assemblées départementales, la recommandation de la Commission des études ainsi que sa recommandation à l'effet de reconduire ladite politique en vigueur.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 292-CA-4273 concernant la Politique et les priorités globales relatives au perfectionnement, au sabbatique et au perfectionnement de courte durée pour l'année 2006-2007, laquelle est jointe en appendice.

6.4 Détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2006-2007

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais prévoit que le Conseil d'administration, au plus

tard le 1^{er} novembre, détermine le nombre de postes de professeur disponibles pour l'année subséquente, soit dans le cas présent pour l'année 2006-2007, et ce, en vertu des dispositions de l'article 8 de ladite Convention.

Ce dernier mentionne qu'il s'agit ici de la première application de la nouvelle formule de détermination du nombre de postes de professeur, laquelle est le résultat de l'entente 2005-04 (résolution 288-CA-4179 du 16 mai 2005) conclue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et des professeurs de l'Université du Québec en Outaouais dans le cadre de mesures en vue de redresser la situation financière de l'Université.

Le nombre de postes de professeur pour l'année 2006-2007 est fixé à 185 et prend en considération certaines inclusions et exclusions.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 292-CA-4274 concernant la détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2006-2007, laquelle est jointe en appendice.

6.5 Exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que la Convention collective des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais précise à l'article 7 que, pour être éligible à l'attribution de charges de cours, toute personne chargée de cours ou toute personne doit satisfaire aux exigences de qualification pour l'enseignement.

L'article 7 de ladite convention collective prévoit également que les assemblées départementales qui désirent modifier des exigences de qualification pour l'enseignement ou en adopter de nouvelles à l'égard de nouveaux cours ou de cours modifiés doivent les afficher au département et les soumettre par courrier électronique aux personnes chargées de cours, avec copie au Syndicat, pour avis et commentaires.

Cette procédure ayant été respectée, la mise à jour des exigences de qualification pour l'enseignement, des cours dont les départements assument la responsabilité, a été présentée à la Commission des études, laquelle a formulé une recommandation d'adoption au Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration sont donc invités à adopter les exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont les départements suivants assument la responsabilité, et ce, pour entrer en vigueur au trimestre Hiver 2006 :

- Département des sciences de l'éducation
- Département de psychoéducation et de psychologie
- Département d'informatique et d'ingénierie
- Département de travail social et des sciences sociales

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Gaudreau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 292-CA-

4275 concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) - Département des sciences de l'éducation, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Gaudreau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 292-CA-4276 concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) - Département de psychoéducation et de psychologie, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Gaudreau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 292-CA-4277 concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) - Département d'informatique et d'ingénierie, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Gaudreau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 292-CA-4278 concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) - Département de travail social et des sciences sociales, laquelle est jointe en appendice.

6.6 Adoption du protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Cégep de Saint-Jérôme concernant la reconnaissance d'acquis scolaires dans les programmes universitaires

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que dans le cadre des développements actuels et futurs à Saint-Jérôme, le Cégep et l'Université ont l'occasion de raffermir leur partenariat.

Dans le cadre d'une formation collégiale et universitaire harmonisée, l'objectif du protocole à intervenir entre les parties est de favoriser le cheminement scolaire des élèves des Laurentides et des Basses Laurentides en identifiant les programmes techniques collégiaux pouvant faire l'objet d'une reconnaissance d'acquis scolaires dans des programmes universitaires.

La signature officielle dudit protocole se fera à Saint-Jérôme le 6 décembre prochain.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 292-CA-4279 concernant l'adoption du protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Cégep de Saint-Jérôme concernant la reconnaissance d'acquis scolaires dans les programmes universitaires, laquelle est jointe en appendice.

7. Période d'information et questions

Assemblée générale annuelle de la Fondation de l'UQO

Le recteur invite les membres du Conseil d'administration à assister à l'Assemblée générale annuelle

de la Fondation de l'UQO qui aura lieu le lundi 24 octobre 2005 à 17 heures à l'Agora du pavillon Taché.

De plus, ce dernier mentionne qu'il sollicitera personnellement les membres du Conseil d'administration à contribuer à la Campagne majeure de levée de fonds qui sera lancée publiquement sous peu.

8. Dépôt de documents

8.1 Évolution de la taille moyenne des groupes (Automne 2002 - Automne 2005)

8.2 Évolution des inscriptions et des crédits selon les secteurs, les cycles et les centres

En vertu de l'article 37.2 de la Loi sur l'Université du Québec, les employés membres du Conseil d'administration sont priés de quitter la réunion.

Monsieur André-Jean Pelletier, doyen de la gestion académique, se joint à la réunion.

9.- Relations de travail

9.1 Suivi au rapport du Comité bipartite UQO-SPPUQO concernant l'intégration d'un professeur à un département

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que suite à la décision du 13 décembre 2002 de l'arbitre Me Viateur Bergeron et suite à la décision du 22 janvier 2004 de l'honorable Martin Bédard, juge de la Cour supérieure du Québec, l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais convenaient en avril 2005 par la signature de la lettre d'entente numéro 2005-03, en lien avec les circonstances particulières entourant le dossier de la professeure Marie Fontaine du Département d'informatique et d'ingénierie, de créer un comité bipartite composé de deux représentants de l'Université et de deux représentants du Syndicat, d'en définir le mandat et de préciser les modalités devant s'appliquer au processus d'intégration de la professeure Fontaine à un autre département.

Le mandat du Comité bipartite consistait principalement à obtenir, d'une part, l'assentiment d'un département à l'intégration de la professeure Marie Fontaine ou, à défaut d'un tel assentiment, à désigner le département devant l'accueillir et, d'autre part, à identifier les cours pour lesquels la professeure répond ou pourrait répondre, après une préparation ou formation appropriée, aux critères de compétence normalement requis pour l'enseignement de ces cours, et ce, en vue de permettre à la professeure d'assumer une tâche normale d'enseignement.

C'est dans ce cadre que le Comité bipartite a entrepris ses travaux dont le résultat est contenu dans le «Rapport du Comité bipartite - Entente 2005-07». Les membres du Conseil d'administration sont donc invités à donner un avis favorable audit rapport.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 292-CA-4280 concernant le suivi au rapport du Comité bipartite UQO-SPPUQO relatif à l'intégration d'un professeur à un département, laquelle est jointe en appendice.

10.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 14 novembre 2005 à 16 h 30.

11.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur Michel Parent, appuyée par madame Claudette Gatien, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19 h 45.

Original signé par :

Le président, Serge Labine
Le secrétaire, Micheline Bondu